

Décision

Générale

colonial

Décision n° 723 4 juillet 1952

n° 723 4

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 juillet 1952

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro

1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Rassendren (Jules), Conseiller d'une Cour d'Appel de 1er classe, actuellement en service à Djibouti, est chargé, cumulativement avec ses fonctions, des attributions de Chef du Service Judiciaire de la Côte Française des Somalis, pendant l'absence du titulaire. M. Renaud (Alain), Substitut du Procureur de la République, est nommé Procureur de la République par intérim près le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti. La présente décision aura effet pour compter du 8 juillet 1952